

VOTE	
<b>QUORUM : 300</b>	
Nombre de délégués :	598
Votants :	45
Présents :	40
Pouvoirs :	5
Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

## COMITE SYNDICAL

### du SIED 70

# des 26 et 30 novembre 2024

Dates de convocation : 4 novembre et 26 novembre 2024

### DELIBERATION N° 1

#### **OBJET : Contrôle de concession de distribution publique d'électricité Enedis-EDF sur exercice 2022**

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 26 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique que le contrôle de concession effectué auprès de Enedis-EDF a porté sur l'exercice 2022. Il a été réalisé avec l'appui du cabinet NALDEO Stratégies publiques sur la base des données fournies par les concessionnaires et le contrôle effectué sur site le 7 décembre 2023.

Les conclusions de ce rapport ont été présentées à la commission « concession et IRVE » le 21 février 2024. Le projet de rapport de contrôle a été adressé aux concessionnaires le 3 juin 2024 afin de leur permettre d'exercer un droit de réponse.

Conformément au cahier des charges en vigueur, les concessionnaires avaient 12 semaines pour apporter des observations sur le document.

Enedis a signifié le 30 juillet 2024 ne pas faire de commentaires sur l'ensemble des données compilées et présentées par Naldéo dans le rapport, nous ayant préalablement adressé les données issues de leurs Systèmes d'information dans le cadre de ce contrôle. Dans la note de synthèse, 7 recommandations sont formulées, qui ont suscité des réponses d'Enedis (voir tableau en annexe).

#### EDF:

Le contrôle de l'activité de EDF (tarifs réglementés, lutte contre la précarité) n'a pas fait l'objet de remarque particulière au cours du contrôle.

#### Enedis :

Le contrôle de l'activité de Enedis fait apparaître notamment les points suivants :

#### **Réseau HTA**

- Peu de résorption de technologies d'ouvrages vulnérables : aérien nu faible section (stock de 13,0 km inchangé) et suppression de 810 mètres souterrain CPI (stock de 16,0 km)
- Une augmentation progressive du taux de tronçons HTA de plus de 40 ans de 42% en 2022 vs 40% en 2021 (1330 km en 2022 vs 1262 km en 2021 vs 1202 km en 2020) taux de renouvellement des ouvrages HTA et BT qui ne permet pas d'assurer leur renouvellement sur une durée d'utilité de 40-50 ans.
- Toutefois, près de 110 km de lignes aériennes traitées en rénovation programmée – rythme similaire aux années précédentes.

#### **Réseau basse tension BT**

- Le réseau BT est à 34,4 % souterrain (+0,8 pt), inférieur à la moyenne nationale (49%). En prenant en compte le torsadé, la sécurisation du réseau est de 93,1% (+0,4 pt).
- 234,3 km de fils nus (-9,8 km) dont 34,5 km de faibles sections (-5,1 km). Des résorptions réalisées sous maîtrise d'ouvrage SIED 70 en quasi-intégralité (FACE et esthétique).
- Peu de maîtrise d'ouvrage d'Enedis pour résorber les ouvrages BT vulnérables : réduction de 1,4 km de câbles souterrains CPI-NP, stock de 137,7 km.
- Compteur Linky déployé à 93,0% (+2,9%), légèrement au-dessus du niveau national.



### Les investissements délibérés

- Des dépenses investissements de modernisation du réseau en baisse à 5,4 M€ en 2022 (dont 0,29 M€ pour les postes sources) vs 6,1 M€ en 2021 (dont 0,54 M€ PS).
- Augmentation de la dynamique sur les raccordements à 4,8 M€ en 2022 vs 3,8 M€ en 2021, impulsée par le raccordement des producteurs BT (3,1 M€, soit +0,7 M€ par rapport à 2021).

### PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) 2020-2023

- Le contrat de concession fixe un programme des investissements pluriannuels d'Enedis de 2020 à 2023, assorti d'un engagement financier de 5,7 M€ sur 4 ans et des finalités d'investissement à mettre en œuvre. A fin 2022, près de 88% de l'engagement contractuel a été dépensé. Leur décomposition est supérieure à la prévision en particulier pour la modernisation des réseaux BT.
- Les données transmises par Enedis ne permettent pas de contrôler le PPI de façon exhaustive.

### La durée moyenne de coupure par usager (critère B)

- En 2022, le critère B repart à la hausse avec 74,4 mn contre 61,0 mn en 2021.
- Amélioration des taux d'incidents BT.
- Forte augmentation de la part des incidents HTA.

### La qualité de tension

- 2 départs HTA proche d'être en limite de contrainte de tension > 5%, pas d'amélioration des indicateurs.
- Légère augmentation des nombres et taux d'usagers mal alimentés, avec 777 usagers en 2022 vs 675 usagers en 2021.

### La valorisation comptable des ouvrages concédés

- Légère augmentation de la valeur brute des ouvrages à 356,1 M€.
- Hausse du taux d'amortissement de dépréciation à 45,8% en 2022 vs 45,2% en 2021.
- Valeur nette comptable en augmentation de 2,7% suite à la modification de la valorisation comptable des biens consécutive à la finalisation du projet ADELE.
- En 2022 : conformément à l'arrêté inventaire du 10 février 2020 : valorisation détaillée et localisée des branchements individuels (auparavant, ces ouvrages étaient répartis par clés en fonction du nombre d'usagers) qui a eu pour conséquence :
  - Une augmentation de 13,4 M€ la valeur brute et une augmentation de 5,2 M€ de la VNC des ouvrages concédés ;
  - Une augmentation de 8,2 M€ des amortissements du financement du concédant et une hausse de 2,3 M€ du stock de provisions pour renouvellement ;
  - A noter également qu'Enedis a procédé en 2022 à un allongement de la durée de vie des branchements aériens de 40 ans à 50 ans, qui est sans impact sur le stock de provision de la concession.

### L'évolution des droits du concédant

- Les droits du concédant estimés par Enedis sont en augmentation à 142,8 M€ à fin 2022.
- Rappel des résultats des précédents contrôles – pratique nationale d'Enedis : les amortissements du financement du concédant ne sont pas dotés par Enedis pour les postes DP et réseaux BT en communes rurales malgré la rédaction de l'article 11B du nouveau contrat de concession.
- Le stock de provisions pour renouvellement est de 36,3M€ à fin 2022. Les dotations sont arrêtées conformément aux stipulations du nouveau contrat.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **PREND** acte des observations de ce contrôle ;
- 2) **REJETTE** les conclusions du compte rendu annuel d'activités de concession 2022 d'Enedis sur la partie patrimoniale.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20241130-DELIB1C5301